



Recherche en un coup d'œil

Automutilation : analyse documentaire et répercussions sur les services correctionnels

MOTS CLÉS : *suicide, automutilation, santé mentale, sécurité*

Pourquoi nous avons réalisé cette étude

L'automutilation peut être définie comme toute forme de blessure physique ou de défigurement direct qu'un individu s'inflige délibérément et que la société juge inacceptable, par exemple se couper, se frapper la tête contre une surface rigide, s'arracher les cheveux ou tenter de s'étrangler. L'automutilation entrave gravement la capacité du SCC d'offrir un milieu de vie ou de travail sécuritaire aux détenus et au personnel de ses établissements. Une analyse documentaire a été effectuée dans le but de déterminer l'état actuel des connaissances touchant l'automutilation ainsi que de cerner les brèches à combler et d'orienter ainsi la recherche future sur cette réalité dans les établissements du SCC.

Ce que nous avons fait

Nous avons réalisé une analyse documentaire sur l'automutilation, axée principalement sur les populations carcérales adultes.

Ce que nous avons constaté

La meilleure estimation des taux de prévalence de l'automutilation va comme suit : 4 % de la population adulte générale; entre 1 % et 5 % des populations carcérales; 23 % des délinquantes et 53 % des délinquants qui ont des problèmes de santé mentale. Les coupures sont la forme la plus répandue d'automutilation non suicidaire.

L'automutilation a été mise en corrélation avec de nombreux autres comportements et affections, notamment le trouble de la personnalité limite, les antécédents de traumatismes et de mauvais traitements, le trouble du stress post-traumatique, la dépression, les troubles alimentaires, l'attrance vers des personnes de même sexe, l'homosexualité, l'impulsivité, la colère et l'agression. Une corrélation a également été établie avec le suicide, mais il s'agit là d'un comportement distinct de l'automutilation non suicidaire.

On a proposé toutes sortes de motifs pour expliquer les comportements d'automutilation, mais peu ont été empiriquement validés. La thèse du recours à l'automutilation pour composer avec des émotions négatives est celle qui obtient le plus d'appuis.

Aucun système efficace de classification n'a encore été mis au point et aucun système n'est largement utilisé. Il faudra donc d'autres études pour cerner le processus qui déclenche et fait perdurer un comportement

automutilatoire. Un système de classification dérivé de données empiriques et tenant compte de l'environnement particulier d'un établissement correctionnel aiderait à mieux comprendre l'automutilation et à orienter le traitement vers les besoins particuliers des personnes à risque.

Ce que cela signifie

La documentation existante ne comprend pas suffisamment d'études empiriques à grande échelle comportant une évaluation adéquate du phénomène de l'automutilation non suicidaire chez les populations incarcérées. Une meilleure compréhension de ce phénomène dans les établissements fédéraux pourrait aider à améliorer la sécurité des détenus et du personnel, ainsi que le traitement, la gestion et la prévention de l'automutilation non suicidaire en milieu carcéral. D'autres recherches sont nécessaires pour déterminer la prévalence de l'automutilation non suicidaire, pour mettre en place un système de classification qui pourra être utilisé auprès de la population carcérale et pour cerner les effets, s'il y en a, de l'incarcération sur ce type de comportement. Plus important encore, il est impératif de mieux comprendre l'émergence et la persistance de l'automutilation non suicidaire afin d'être en mesure d'élaborer des stratégies appropriées pour gérer ce comportement, ce qui comprend des efforts pour le réduire et ultimement le prévenir. Des études sont actuellement en cours au SCC afin de corriger ces lacunes.

Pour de plus amples renseignements

Power, J. et S. L. Brown. *L'automutilation : analyse documentaire et répercussions sur les services correctionnels*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2009.

Pour vous procurer une version PDF du rapport intégral, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante : recherche@csc-scc.gc.ca

Préparé par : Jenelle Power

Pour nous joindre

Direction de la recherche
613-996-3287
recherche@csc-scc.gc.ca

